

## LES CLASSES A HORAIRES AMENAGES DANSE (Classique / contemporaine/ jazz / hip-hop)

- **Classes à Horaires Aménagés Danse de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> au collège Camille Chevalier de Chalon sur Saône**
- **Aménagement d'horaires de la 2<sup>nde</sup> à la Terminale au lycée Pontus de Tyard ou au lycée Mathias de Chalon sur Saône**

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (C.R.R.) de Danse, Musique et Théâtre du Grand Chalon propose à des élèves motivés par la danse de profiter de la qualité de l'enseignement et d'un cursus reconnu par le Ministère de la Culture pour recevoir une formation dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

A l'issue de sa formation, structurée en trois cycles, l'élève pourra obtenir :

- Un **Diplôme d'Etudes Chorégraphiques** pour les élèves désirant un cursus à orientation professionnelle (équivalent à l'Examen d'Aptitude Technique – E.A.T.)
- Un **Certificat d'Etudes Chorégraphiques** pour les élèves désirant un cursus amateur

### Organisation des études

#### Au Conservatoire :

Votre enfant suivra de 5h à 8h d'enseignement de la danse par semaine pour les élèves collégiens et de 10h à 12h d'enseignement de la danse par semaine pour les élèves lycéens.

Si votre enfant est collégien, son inscription au CRR nécessite l'entrée dans les Classes à Horaires Aménagés du Collège Camille Chevalier de Chalon-sur-Saône.

#### Au Collège :

Toutes les matières sont enseignées.

Pour les trajets, un membre du personnel du Collège Camille Chevalier accompagne les élèves au Conservatoire, sur le temps scolaire, pour suivre les 5h à 8h d'enseignement de la danse.

Les élèves bénéficient d'un casier au collège et de la carte de transport du Conseil Général.

#### Au lycée :

Votre enfant suivra 10h à 12h d'enseignement de la danse au C.R.R.

Des aménagements d'horaires sont mis en place avec le lycée Pontus de Tyard ou le lycée Mathias dès la 2<sup>nde</sup>.

Pour les options en relation avec la danse pouvant être proposées par le lycée, merci de contacter le lycée Pontus de Tyard (tél. 03 85 46 85 40).

Le lycée Pontus de Tyard et le lycée Mathias disposent d'un internat.

### Recrutement des élèves

Chaque élève, afin de pouvoir postuler à l'entrée en Classes à Horaires Aménagés Danse, doit transmettre à l'administration du Conservatoire à Rayonnement Régional, aux dates fixées, un dossier de candidature (à télécharger sur le site internet du Conservatoire).

- **Pour les élèves extérieurs au CRR :** à l'issue de la période d'inscription, l'élève recevra une convocation par courrier électronique afin de participer à une audition d'entrée qui consistera en un cours collectif.
- **Pour les élèves inscrits au CRR en 2022/2023 :** l'élève sera évalué sur avis des professeurs dans le cadre du contrôle continu. S'il souhaite changer de discipline, il devra passer l'audition d'entrée avec les élèves extérieurs au CRR.

**Pour le collège :** L'admission définitive sera prononcée, selon le nombre de places disponibles, d'après un classement de tous les élèves postulant, par la Commission d'Admission des classes CHA présidée par l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription CHALON I.

En cas d'admission, si votre enfant est hors du secteur scolaire du collège Camille Chevalier, il faudra remplir une demande de dérogation (fournie par son établissement scolaire d'origine).

**Pour le lycée :** Pour les élèves déjà inscrits au CRR et pour les nouveaux admis, la Commission Permanente du Conservatoire propose au lycée Pontus de Tyard et au lycée Mathias une liste des élèves susceptibles d'intégrer les aménagements d'horaires danse. Si l'élève ne dépend pas du secteur scolaire du lycée Pontus de Tyard ou du Lycée Mathias, il devra impérativement faire une demande de dérogation lors de ses vœux de lycée pour les élèves entrant en 2<sup>nde</sup>, directement auprès du lycée pour ceux entrant en 1<sup>ère</sup> et Terminale. Si l'élève admis par la commission du CRR dépend du secteur du lycée Pontus de Tyard ou du lycée Mathias, il intégrera la classe à aménagement d'horaires danse du lycée après examen de son dossier scolaire.

# Le Département Danse du Conservatoire à Rayonnement Régional de Danse, Musique et Théâtre du Grand Chalon

La qualité d'enseignement du département danse du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Chalon est reconnue au niveau national. De nombreux élèves de cet établissement ont intégré des écoles d'enseignement supérieur et des compagnies.

## **Equipe pédagogique :**

### **Professeurs de Danse Classique :**

*Sylvie Mondoulet, (CA)*

*Julie Gardette (DE)*

*Laura Buisson (DE)*

### **Professeurs de Danse Contemporaine :**

*Lisa Bicheray (DE) – Conseillère aux études chorégraphiques*

*Lysiane Magnet (CA)*

*Solange Cellé (CA)*

### **Professeur de Danse Jazz :**

*Christelle Andali (CA)*

*Stéphanie Freyer (DE)*

### **Professeur de Danse Hip-Hop :**

*Jérémy Pirello*

*Fabien Perichon*

### **Professeur de Formation Musicale Danse :**

*Raphaël Plet (CA de Formation Musicale)*

*Anna de Portuondo (DE de Formation Musicale)*

### **Professeur d'Histoire de la Danse :**

*Florence Poudru (pour la Danse Classique et Contemporaine)*

*Nathalie Deguigné (pour la Danse Jazz)*

*Rachid Kassi (pour la danse Hip-Hop)*

### **Professeur d'Anatomie - Physiologie :**

*Valène Roux-Azy (pour la Danse Classique, Contemporaine et Jazz)*

*Olivier Lefrançois (pour la Danse Hip-Hop)*

### **Pianistes accompagnateurs :**

*Véronique Moisson*

*Raphaël Plet*

*Vicky Salewski*

### **Percussionniste accompagnateur :**

*Julien Jaugey*

## **Projets et Partenariat :**

**Scène Nationale Espace des Arts** de Chalon-sur-Saône

**Spectacles** (Semaine de la Danse, projets départemental et régional)

**Professeurs, chorégraphes, artistes invités**

## **Pour les élèves extérieurs au CRR**

**ou pour les élèves du CRR souhaitant changer de discipline :**

## **Evaluations d'entrée le samedi 29 avril 2023**

Les horaires de convocation à l'audition seront envoyés par courrier électronique

**Merci de bien préciser très lisiblement votre adresse e-mail sur la fiche de candidature.**

**DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS DE CANDIDATURES : 7 avril 2023**

**Merci de nous contacter si vous n'avez pas reçu le mail de convocation à la date du 20 avril.**

**Résultats : à partir du 25 mai 2023 - 17h**

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : [valerie.velard@legrandchalon.fr](mailto:valerie.velard@legrandchalon.fr)